



Arrêté du Maire n° 2023/9557

OBJET : Réservation 2 places de stationnement place Marland ou allée Lecourtois (en fonction de l'évolution des travaux), le vendredi 28 et samedi 29 avril 2023, pour repas privé à la salle polyvalente, afin de stationner les véhicules du traiteur et animateur DJ...

La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande d'autorisation pour la réservation de deux places de stationnement place Marland ou allée Lecourtois (en fonction de l'évolution des travaux), pour un repas privé salle polyvalente « Michel Fraboulet » les véhicules du traiteur ou animateur DJ... le vendredi 28 et samedi 29 avril 2023,

Considérant, qu'il y a lieu de faciliter le stationnement et la circulation,

ARRETE

Article 1^{er} : En raison d'un évènement privé organisé à la salle polyvalente « Michel Fraboulet » le vendredi 28 et le samedi 29 avril 2023, le traiteur et l'animateur DJ entreposeront leurs véhicules sur 2 places de stationnement place Marland ou allée Lecourtois (en fonction de l'évolution des travaux).

Article 2 : Pour la sécurité des piétons et la circulation, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par les professionnels qui interviennent.

Article 3 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques municipaux
- . Mme DATIN elodie.datin@gmail.com

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
Le mardi 11 avril 2023

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

